

# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 22.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI, 26 SEPTEMBRE 1828.

Vol. II.

**Conditions**—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un ANNEE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à moitié, à raison de \$10, en payant d'avance.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants, au moins quinze jours d'avance, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera d'envoyer la feuille à ceux qui ne font pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

L'avis se payent une fois par la première fois, et quatre fois par la suite, par insertion subséquente, dans la langue.

Les personnes qui veulent être ordinairement grand nombre d'années peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de \$40 à \$50, y compris la feuille selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroise St. Pierre, chez le juge Morel Guiraud.

A la paroise St. Jean-Baptiste, chez le juge Théron Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boss, notaire, aux Attakapas, à Mr. Dumartret, et au juge Bryant.

**Pour Bayou Sarah, Fort Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.**

Le solide bateau à vapeur CDORA, capitaine J. B. Collet, part d'une marche régulière, fera désormais comme par le passé, et régulariser les voyages d'ici au Bayou Sarah, les jours de départ du Mercredi de la Nouvelle-Orléans à dix heures du matin, et du Bayou Sarah le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. HAGAN & Co.

**POUR LE BAYOU SARAH, La Poudre-Rivière, Baton Rouge, Plaquemine, et les autres débarquements.**

Le bateau à vapeur à simple pression, FLORIDA, capitaine J. B. Collet, part d'ici tous les jours, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, et le Mardi à dix heures du matin, pour le Bayou Rouge. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine J. B. Collet, ou à Joseph T. Bauduc.

**M. DEBARGE, Successeur de M. Babroche,**

Exercice général des pratiques et de la vente en gros et en détail de toutes les marchandises de la Nouvelle-Orléans, qu'il offre à vendre en gros et en détail, à la juste valeur.

**E. DEBARGE.**

**LIBRAIRIE de M. G. BORDUZAT & Co.,** rue Royale, No. 108.

**A vendre par les sous-signés,** un beau bâtiment de brick Levan, de 200 tonneaux, avec toutes ses provisions, et un grand nombre de marchandises.

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.**

**AVIS**—Le vingt-quatre Novembre prochain ont dix-neuf, le sous-signé prévient le public, qu'il ne paierait aucune des dettes de Marie-Anne, son épouse, pourait contracter après cette époque, n'ayant eu depuis lors aucune raison pour changer de résolution et vouloir de nouveau mettre sur leurs gardes les personnes qui pourraient contracter avec elle, il croit devoir être avisé au public, qu'il est bien décidé à ne payer aucune des dettes qu'elle pourrait avoir contractées depuis ledit avis, si aucune de celles qu'elle contracte, dans la suite.

**AVIS**—Le sous-signé ayant fixé sa résidence dans la paroisse d'Yverville, à 6 ou 3 milles au dessus du Bayou Plaquemine, et du même lieu, y continue l'exercice de sa profession, et suivra fidèlement les cours de district dans les paroisses Est et Ouest Baton Rouge, Pointe Coupée, St. Jacques, Ascension et autres de l'intérieur de la paroisse. En se chargeant des affaires qui lui seront confiées, le sous-signé stipule tous jours, lorsque ses clients en manifesteront le désir, de continuer lui-même sans augmentation de honoraires, ces affaires jusqu'à ce qu'il en soit avisé, si ce cas y échet. Après de vingt ans de pratique, dans la Nouvelle-Orléans, et de plusieurs années dans les paroisses susdites, le sous-signé se flatterait de dire que son zèle, ses soins et son activité ne laisseront jamais à désirer à ses clients pour le succès des causes qui lui seront confiées.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**AVIS**—Le sous-signé a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance.

**ETAT DE LA LOUISIANE**

**Vente par le Marshall.**

Le Maire, les Aldermes et Habitants de la ville de New-Orléans.

Un emplacement N° 7 dans l'île N° 37 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 6 dans l'île N° 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 17 dans l'île N° 17 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'île N° 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 6 dans l'île N° 20 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 10 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 10 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 5 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'île N° 37 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 2 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 5 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'île N° 37 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 2 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 5 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'île N° 37 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 4 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 9 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'île N° 37 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'île N° 37 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 13 dans l'île N° 2 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 11 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 6 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 11 dans l'île N° 19 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 8 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 5 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 11 dans l'île N° 19 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 8 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 5 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 11 dans l'île N° 19 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 8 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 5 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 11 dans l'île N° 19 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 8 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 5 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

**A. LANGE & Co.**  
ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils viennent d'ouvrir un Bureau de Brevet, rue Royale No. 214, entre les rues d'Orléans et Ste-Anne, où ils vendront des billets pour le prochain tirage et les suivants.

Ils recevront avec reconnaissance les ordres de la campagne, et transmettront immédiatement, après en avoir reçu le montant, les billets que MM. les habitants désireraient prendre.

**PROCHAIN TIRAGE**

**DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE, DE BATON ROUGE.**

Les Lots sont comme suit :

Un Lot de \$1000.

Un Lot de 4000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

Un Lot de 2000.

**NEW-YORK.**

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 15 de chaque mois, pour New-York.

La nouvelle ligne de paquebots